



Suspectée de fraude à l'assurance

Par **alexandrinel**, le **22/03/2012** à **08:38**

Bonjour, il y a 2 mois j'achète un scooter que je laisse en dépôt. un mois plus tard je téléphone à la MAAF pour l'assurer afin de le rapporter chez moi. Un ami va le chercher et se fait reverser à 200m de la maison par un véhicule qui lui refuse la priorité à un rond point. le constat est rempli et le lendemain je vais à la MAAF. Manque de chance, ils se sont trompés sur l'heure et ont marqué 14h au lieu de 15h (moi je l'avais assuré à 14h35) je reprends le constat en disant à l'assurance qu'ils vont le refaire à la bonne heure, ce qui est fait. entre temps la MAAF me laisse un message me disant qu'ils refusent tout bonnement le constat et qu'ils annulent l'assurance! je vais plaider ma cause en leur rapportant le nouveau constat qu'ils acceptent mais je vois bien qu'ils me prennent pour une fraudeuse! je suis très choquée et ne manque pas de leur dire. 2 jours après ils me demandent de déposer le scooter chez un garagiste pour expertise. sans nouvelle du garage je téléphone et là, on me dit que l'expert est bloqué car on laisse sous entendre que j'ai fraudé. Que dois faire? Ils me demandent de leur fournir le 1er constat mais je l'ai jeté. Ai-je un quelconque recours? Merci